

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES • PACTE

L'APAJH, principale association tout handicap en France, appelle les candidats républicains aux élections législatives 2017 à s'engager :

- sur la création des établissements et services nécessaires pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap sans solution,
- pour l'accessibilité universelle,

et attend des actes forts pour bâtir une société inclusive !

Les 10 actes proposés par l'APAJH à la signature des candidats aux élections législatives 2017 émanent de la Charte de Paris pour l'Accessibilité universelle, texte voté à l'unanimité par le mouvement APAJH en juin 2014.

Acte
1

Le respect de la laïcité dans le pays

La laïcité, principe fondateur, garantit à chacun dans ses différences de prendre sa place dans la communauté nationale. La laïcité suppose le respect des règles définies par le cadre républicain.

C'est le modèle qu'il faut défendre avec vigueur et détermination.



Acte
2

De la petite enfance aux études supérieures, faire ses propres choix

L'accès à la structure petite enfance, l'établissement scolaire de quartier et d'enseignement supérieur de son choix pour chacun. Pour chaque élève et étudiant, permettre un parcours scolaire et de formation sans rupture, selon ses choix, ses envies et ses capacités, non dicté par un environnement inaccessible.



Acte
3

Faire de l'emploi un droit à part entière

Le développement d'une offre de formation initiale et continue accessible, des modalités d'accompagnement diversifiées pour permettre l'insertion professionnelle durable des travailleurs en situation de handicap ainsi que la formation tout au long de la vie. Les dispositifs d'emploi accompagnés sont une des réponses afin de sécuriser le parcours professionnel des personnes en situation de handicap qui souhaitent ou travaillent déjà en milieu ordinaire. Ils doivent être développés partout.



Acte
4

Le Revenu Universel d'Existence

Pour l'APAJH, il n'y a pas de vie décente sans ressources décentes. Le seuil de pauvreté est fixé à 840€ par mois*. Les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) disposent au maximum de 808€. L'APAJH demande aux candidats républicains de s'engager à lancer une réflexion pour créer un revenu universel d'existence pour tous, indépendamment de l'emploi.



Acte
5

Le droit de vote universel et l'exercice de la citoyenneté

Le droit de vote pour tous, non soumis à la décision d'un magistrat, et la généralisation de la pleine mise en accessibilité du vote, tout handicap, doivent très rapidement devenir effectifs. Les services administratifs doivent devenir totalement accessibles et leurs agents formés à l'accueil des personnes en situation de handicap. Des démarches et parcours simplifiés, et des documents lisibles et compréhensibles par tous doivent être la règle. Cette accessibilité doit être portée par le numérique pour tous les handicaps.

Cela implique des campagnes électorales rendues accessibles pour que chacun soit autonome.

Etre autonome, c'est pouvoir choisir, s'informer, participer à la décision, seul, et être éligible à tous les niveaux de l'Etat.



*Insee, données 2014



Acte 6

Se loger, un droit pour participer à la vie de la cité

Donner la possibilité à chacun d'accéder à un logement selon son choix de vie. Ce droit passe par l'adaptation du parc locatif mais aussi par la prise en compte des évolutions des besoins et attentes des personnes en situation de handicap au sein des établissements et services médico-sociaux. Toutes les formes d'habitat inclusif doivent être développées.



Acte 7

Être ensemble dans le sport, la culture, les loisirs et les médias

Favoriser la mixité des publics (situation de handicap ou non) au sein des clubs et manifestations de sports et de loisirs, des médias, des lieux culturels, doit être la règle partout. C'est la clé du vivre-ensemble.



Acte 8

L'accès à des soins de qualité, une coordination des acteurs du parcours de santé

Favoriser la sensibilisation, la formation et la coordination des acteurs de santé pour un accompagnement de qualité des personnes en situation de handicap. La prévention et l'éducation à la santé doivent s'intensifier vers les personnes elles-mêmes et leurs proches. Un référent clairement identifié et formé est un acteur incontournable dans le cadre d'un parcours de santé effectif et coordonné.



Acte 9

Le droit de choisir sa vie intime et sexuelle

Lever le tabou de l'intimité et de la sexualité pour les personnes en situation de handicap en favorisant l'écoute de leurs attentes et l'exercice de leur libre choix de vie.

Avec les accompagnements nécessaires, le droit de la personne en situation de handicap d'avoir une sexualité épanouie doit être satisfait.



Acte 10

Le respect de la protection sociale

Le système de protection sociale français, fondé sur l'universalité et la solidarité, est un véritable rempart contre la précarité et l'exclusion. L'Etat doit garantir sa pérennité pour que l'accès aux soins soit effectif pour tous. Le système de protection sociale ne doit pas être privatisé.



Les engagements de Linda GOURJANE Députée du TARN
pour **Faire société, l'accès à tout, pour tous, avec tous**

Le 6.6.2017 à Castres

Signature